

# REMISE A NIVEAU SSIAP2

## Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

### Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

2/ être apte physiquement attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

3/ Justifier l'obtention du diplôme de SSIAP2

4/ Ne pouvant pas justifier de 1 607 heures de travail en tant que SSIAP 2 durant les 3 dernières années ou ayant passé la date de recyclage.

### Durée

21 heures (soit 3 jours).

### Public visé

Toute personne répondant aux prérequis ci-dessus.

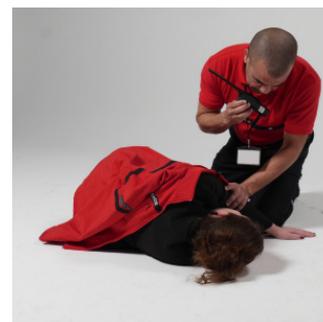
### Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement.

Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

### Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quiz box.



### OBJECTIF

Réactualiser les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH en qualité de chef d'équipe. Gérer son équipe en organisant le travail et en respectant le code du travail, gérer les conflits, manipuler le SSI, gérer le poste central de sécurité en cas de crise, porter assistance aux personnes. Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

### CONTENU

01

#### Rappels sur les fondamentaux et les principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie.

- \* Evacuation des occupants, accessibilité et mise en service des moyens de secours.

02

#### Mises en situation d'intervention :

- \* Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie, mise en situation globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

03

#### Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité :

- \* Accessibilité du public.

04

#### Gestion du PC en situation de crise :

- \* Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours, gestion d'une évacuation, compte rendu à la hiérarchie.

05

#### Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours :

- \* Moyen de communication, SSI, moyens humains, moyens d'extinction.

## Évaluation et suivi

Évaluation en continu (durant la formation) et évaluation sur un test final avec un QCM.

## Attestation et diplôme

Attestation de formation.

## Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation.

## Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

## Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

## Recyclage

Le recyclage ou la remise à niveau est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 2).



## Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité

- \* Organisation de l'accueil d'un nouvel agent, motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens, gérer les conflits, gestion des documents administratifs.

## RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

## INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

## Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**  
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **Copie du diplôme SSIAP2**
- **Copie du diplôme de secourisme valide** (PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)
- **Certificat médical de moins de 3 mois** (modèle fourni à respecter)

Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Pour exercer l'emploi de SSIAP, l'habilitation électrique est obligatoire. Exemple : « Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction) ».

## CONTACT

[securite@lafabriquedesmetiers.com](mailto:securite@lafabriquedesmetiers.com)

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.  
Formation déclarée sur :



### La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs  
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

[securite@lafabriquedesmetiers.com](mailto:securite@lafabriquedesmetiers.com)